

Menu principal

Économie

Industrie agroalimentaire : Eco-Oil Énergie relance la filière huile de palme au Congo

Mardi 29 Octobre 2013 - 15:45

Abonnez-vous



Partager :

Tweet

L'échec du projet privé Fri El Green Power pour la reprise de l'ex-Sangha Palm n'a pas compromis le redéploiement de cette activité agro-industrielle pour laquelle le gouvernement de la République du Congo a choisi Eco-Oil Énergie SA

Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Rigobert Maboundou, s'est dit soulagé de la reprise officielle des activités économiques du palmier à huile à Mokéko, dans le département de la Sangha, et à Etoumbi, dans la Cuvette-Ouest.

« Je sais jusqu'à quel point [...] les indécis, les frileux et les pessimistes ont donné de la voix pour exploiter mesquinement les difficultés de parcours qui sont pourtant inhérentes à tout projet de l'économie réelle », a souligné Rigobert Maboundou.

La société italienne Fri El Green Power Spa, qui avait été présentée aux autorités et populations de ces localités en mars 2009, n'a pas honoré ses engagements vis-à-vis de l'État congolais.

Par conséquent, le gouvernement a rompu le contrat signé en juillet 2008 et était en quête d'un autre partenaire. Les candidatures concurrentielles ont été gérées durant quatre ans dans la plus grande discrétion pour ne pas retomber dans la même situation qu'avec les Italiens.

Ainsi, les négociations ont porté sur cinq candidats à la reprise des activités des anciens complexes de Sangha Palm et de la Régie nationale des palmeraies du Congo (RNPC).

Sur ces cinq postulants, trois ont pu signer avec le ministère de l'Agriculture et de l'élevage un protocole d'accord. Un seul seulement, Eco-Oil Énergie SA Congo, a bénéficié le 11 juin dernier d'un contrat de concession avec le gouvernement.

Ce dernier s'est fixé pour objectif, après la reprise des complexes agro-industriels de l'ex Sangha-Palm et de l'ex-RNPC, de faire les plantations et les transformations industrielles du palmier à huile ainsi que de toute autre culture ; de mettre en place de nouvelles chaînes de production d'huile de palme ; de faire la commercialisation des produits finis et semi-finis issus de ces plantations ; de développer les énergies renouvelables, notamment l'agro- énergie ; d'assurer la formation dans divers secteurs types ; de faire de l'import-export ; etc.

Contrairement à ce qui a été écrit dans notre édition n°1855 du mardi 29, Eco-Oil Énergie est une société de droit congolais créée sur financement propre. Elle bénéficie en effet d'une assistance technique d'environ 20% de la Malaisie, et Salifou Lamaro assume les fonctions de directeur délégué et non de directeur général.

La société développera ses activités dans les départements de la Sangha, la Cuvette et de la Cuvette-Ouest.

Selon le ministre Rigobert Maboundou, la présence de ces investisseurs démontre le caractère attractif de la Charte

dispositions de la loi 9 portant Code du domaine de l'État.

« Belle leçon de patience et de persévérance, de patriotisme économique, de sens de la parole, que de voir le secteur de la production de la plus-value agro-industrielle grandir d'une nouvelle entreprise et d'une nouvelle génération d'investisseurs congolais », a lancé le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

S'adressant aux populations de la localité de Mokéko, il leur a promis que leur contrée redeviendrait un pôle agro-industriel. Elles renoueront avec les sensations de la vie économique (bruit d'usine, trafic de véhicules de transport des régimes de noix de palme ou d'huile de palme, etc.).

« La page Sangha Palm et RNPC est donc définitivement tournée. Commence l'épopée Eco-Oil Énergie SA Congo », a conclu Rigobert Maboundou.

Nancy France Loutoumba

